

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 02 juillet 2025 à 19 heures

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juillet à 19h00, le conseil municipal de la commune de TANNAY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. NOLOT Philippe, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 juin 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

ETAIENT PRESENTS : M. NOLOT Philippe – M. DURAND Christophe - Mme MEGY Marie-Claude – M. RIOST Lionel - Mme DAGONNEAU Céline – M. GOFFIN Christophe - Mme MORLET Béatrice – M. LATRASSE David – Mme COUSIN Hélène – Mme VIODÉ Françoise - Mme FONTAINE Valérie - Mme LAGUIGNER Carole –

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

M. ARNAUD Cyrille ayant donné procuration à M. DURAND Christophe

Mme GAUJOUR Frédérique ayant donné procuration à Mme DAGONNEAU Céline

ETAIT ABSENT : M. THOULET Alain

Madame MEGY Marie-Claude est désignée secrétaire de séance en application de l'article L2121-15 du CGCT.

A L'ORDRE DU JOUR

1 – Renouvellement bail de location de logements communaux

☀ Logement N°3 à la résidence LEJOUR – Mme MASCORT Carmen

Le bail de location du logement situé 9 rue d'Enfer – Appartement n° 3 - à la Résidence LEJOUR, consenti à Madame MASCORT Carmen, est arrivé à échéance. Un bail pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} juillet 2025 doit être souscrit selon les mêmes clauses que précédemment. Le montant du loyer est fixé à 583,20 € par mois et révisable chaque année.

☞ **Le conseil municipal décide de renouveler le bail de location.**

☀ Logement N°6 à la résidence LEJOUR – Mme GAILLARD Elisabeth

Le bail de location du logement situé 9 rue d'Enfer – Appartement n° 6 - à la Résidence LEJOUR, consenti à Madame GAILLARD Elisabeth, est arrivé à échéance. Un bail pour une durée de trois ans à compter du 21 juin 2025 doit être souscrit selon les mêmes clauses que précédemment. Le montant du loyer est fixé à 305,09 € par mois et révisable chaque année.

☞ **Le conseil municipal approuve le renouvellement du bail de location.**

2 – Renouvellement redevance occupation du domaine public Mme RAMEAU

La convention d'occupation du domaine public par Madame RAMEAU Julie pour la terrasse fermée devant son commerce Le Select situé 10 Place Charles Chaigneau est arrivée à échéance. Une nouvelle convention doit être établie pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2025 pour un montant annuel de 100€.

☞ **Le conseil municipal accepte ce renouvellement.**

3 – Redevance occupation du domaine public ORANGE et ENEDIS

➤ ENEDIS

Le SIEEEN nous informe du montant de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité pour 2025. Cette redevance s'élève à 241 €.

☞ **Le conseil municipal approuve la proposition.**

➤ ORANGE

En application du décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005, les montants maximums des redevances d'occupation du domaine public dues par Orange au titre de l'année 2025 s'élèvent à :

Le linéaire total de réseau de distribution d'Orange empruntant la voirie communale représente :

- 48,65 € par km d'artère en sous-sol soit $48,65 \text{ €} \times 25,918 = 1260,91 \text{ €}$

- 64,87 € par km d'artère aérienne soit $64,87 \text{ €} \times 6,836 = 443,45 \text{ €}$

Soit un total de 1704,36 €.

☞ **Le conseil municipal approuve la proposition.**

4 – Travaux restauration du clocher de l'église

M. PÉROUSE DE MONCLOS, architecte et maître d'œuvre pour les travaux de restauration du clocher de l'église a soumis son avant-projet pour approbation. L'estimation prévisionnelle comprenant 7 lots : maçonnerie – pierre de taille – sculpture sur pierre, couverture, charpente, art campanaire, vitrail et menuiserie pour un coût total de **1 369 870,94 € TTC**.

L'étude du beffroi de l'église par la société LE BE de LYON conforte l'analyse établie par l'architecte qui nécessite juste un renfort et non la reprise totale de la structure.

↳ **Le conseil municipal accepte le projet présenté par l'architecte M. PEROUSE DE MONCLOS pour un montant total de 1 369 870,94 € TTC auquel s'ajoutera les frais d'étude de la société LE BE pour un coût de 5280 € TTC et sollicite la demande de subventions auprès des différents financeurs tels que la DRAC, la Fondation du Patrimoine, le Loto du Patrimoine, la communauté de Communes Tannay Brinon Corbigny) pour la réalisation de cette opération.**

5 – Travaux chemin piéton RD 34

Nièvre Ingénierie soumet l'avant-projet pour l'aménagement du cheminement piéton sur la RD 119 et RD 34. Il commencera après les platanes. La mise en place d'une glissière est souhaitée, cependant la configuration des lieux ne le permet pas étant donné que la largeur du cheminement piéton est de 1,50 m, la largeur d'emprise de la glissière est de 2,30 m donc la largeur d'aménagement doit être de 3,80 m. Or, la largeur disponible est de 3,50 m sur 55. Il n'existe pas assez d'emprise pour la mise en œuvre d'une glissière de sécurité.

C'est pourquoi, il est proposé de :

- Aménager un cheminement de 1,50 m en sable stabilisé et de protéger le cheminement piéton le long de la RD 34 soit par :
 - Première option : la mise en place de bordure béton séparant le sable stabilisé de l'espace vert de l'accotement,
 - Seconde option : la mise en place de bordure recyclée séparant le sable stabilisé de l'espace vert de l'accotement,
 - Troisième option : la mise en place d'une haie basse le long du cheminement pour le protéger.

Six solutions sont donc envisageables, à savoir :

Projet	Montant HT	Montant TTC	<i>Maîtrise d'œuvre Suivant les options</i>
Cheminement sans bordure	87 811,75 €	105 374,10 €	8 342,12 €
Cheminement + bordure béton	134 090,50 €	160 908,60 €	11 397,69 €
Cheminement + bordure recyclée	103 678,75 €	124 414,50 €	8 812,69 €
Cheminement + haie	130 454,31 €	156 545,18 €	11 088,62 €
Cheminement + bordure béton + haie	176 733,06 €	212 079,68 €	15 022,31 €
Cheminement + bordure recyclée + haie	146 321,31 €	175 585,58 €	12 437,31 €

↳ **Le conseil municipal décide de retenir la solution cheminement + bordure recyclée pour un coût de 103 678,50 € HT auquel s'ajoute les frais de maîtrise d'œuvre pour 8812,69 € HT (soit un coût total de 134 989,42 € TTC). Des demandes de subventions seront sollicitées notamment de la DETR (30 %), Fond départemental d'Equipement des Communes par le Conseil Départemental, des Amendes de Police (taux de 40 à 50 %) selon les critères de priorités et jusqu'à hauteur d'une dépense de 80 000 € HT pour la réalisation de ce projet.**

6 – Personnel communal

Contrat de travail pour remplacement ménage Garderie agent titulaire indisponible

Madame GUILLEMOT Céline est intéressée pour effectuer le remplacement concernant le ménage des locaux de l'accueil de loisirs du lundi 7 juillet au vendredi 1^{er} août 2025 pour une durée de 37 heures auquel s'ajoute le ménage de la bibliothèque pour 1h/semaine soit un total de 41 heures.

↳ **Le conseil municipal accepte de souscrire ce contrat de travail selon ces conditions.**

▪ Contrat de travail pour remplacement ménage école maternelle agent titulaire indisponible

Madame GUILLEMOT Céline est intéressée pour occuper ce poste d'adjoint technique territorial à l'école maternelle pour une durée de 6h/semaine. Un nouveau contrat doit être établi à compter du 25 août 2025 jusqu'au 25 août 2026.

↳ Le conseil municipal décide de souscrire ce contrat de travail.

▪ Contrat de travail COFFIGNEAU Morgane

Le contrat de travail de Madame COFFIGNEAU Morgane, adjoint d'animation à la garderie et à l'accueil de loisirs, arrive à échéance le 31 août 2025 pour une durée hebdomadaire de 20 h, annualisée à 18h90.

Il est proposé de lui renouveler son contrat pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2025.

↳ Le conseil municipal décide de reconduire ce contrat de travail.

▪ Contrat de travail adjoint administratif AMILHAT Sandrine

A compter du 1^{er} octobre 2025, le poste d'adjoint administratif à l'agence postale communale est vacant. Après analyse des candidatures, il s'avère que Madame AMILHAT Sandrine a été retenue pour occuper ce poste à compter du 15 septembre 2025 pour une durée de 15 heures par semaine. Elle effectuera également 6 heures à l'accueil de la Mairie réparties en 2 demies-journées ce qui porte sa durée hebdomadaire à 21h.

↳ Le conseil municipal décide de souscrire ce nouveau contrat de travail.

▪ Contrat de travail adjoint technique BOULOT Loïc

A compter du 1^{er} octobre 2025, un poste d'adjoint technique territorial doit être créé en remplacement du poste d'agent de maîtrise. Après analyse des candidatures, il s'avère que Monsieur BOULOT Loïc a été retenu pour occuper ce poste à compter du 1^{er} octobre 2025 pour une durée de 35 heures par semaine.

↳ Le conseil municipal décide de souscrire ce contrat de travail.

• Emploi stagiaire

Plusieurs candidatures ont été déposées pour effectuer un stage durant l'été pour occuper un poste d'agent d'entretien en espaces verts et voirie.

↳ Le conseil municipal ne souhaite pas employer de stagiaires durant cet été.

7 - Devis travaux

❖ Installation éclairages suite à abaissement des plafonds à l'école maternelle

Un devis a été demandé à l'entreprise PIEUX à Flez-Cuzy pour l'installation de nouveaux éclairages suite à l'abaissement des plafonds à l'école maternelle, il s'élève à 4175,95 €.

↳ Le conseil municipal approuve le devis présenté.

❖ Acquisition d'une nouvelle débroussailleuse

Un devis a été demandé à la société ALABEURTHE de Cosne sur Loire pour l'achat d'une débroussailleuse thermique STIHL FS 461 pour un montant de 1084,50 € TTC.

Une reprise a été sollicitée pour la tondeuse tractée HONDA HRS 536V, achetée en septembre 2020 et très peu utilisée. Elle estimée à 300 €.

↳ Le conseil municipal accepte cette nouvelle acquisition et reprise de matériel.

❖ Achat d'un lave-vaisselle à la cantine scolaire

Un devis a été demandé à l'entreprise CERCLE de Metz le Comte pour l'achat d'un lave-vaisselle NOSEM modèle STEEL 360V, le coût est estimé à 2815 € TTC.

↳ Le conseil municipal prend connaissance du devis mais il s'avère qu'un lave-vaisselle professionnel peut être donné au bénéfice de la cantine scolaire.

❖ Acquisition nouveau logiciel de facturation familles

Le logiciel actuel de facturation ne sera plus mis à jour au 31.12.2025. L'investissement dans un nouveau logiciel doit être réalisé dès la prochaine rentrée. Trois sociétés ont été contactées pour faire une offre.

- Berger Levraut : Logiciel BL Enfance y compris portail Familles : 2604 € TTC,
- Eksaé : logiciel Cityviz sans portail Familles : 2043,36 € TTC
- AIGA : logiciel Inoé avec portail Familles : 8201,94 € TTC

↳ Après analyse des propositions, le conseil municipal décide de retenir l'offre établie par la société Berger Levraut pour un coût de 2604 € TTC.

❖ Téléphonie passage à la Fibre

↳ **Le conseil municipal prend acte des deux offres présentées et souhaite attendre la dernière proposition avant de statuer définitivement.**

8 – Questions diverses

✚ Décisions modificatives

Afin de pouvoir réaliser les divers investissements cités ci-dessus, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants au budget primitif de 2025 :

Section Fonctionnement

023	Virement à la section d'investissement	14 835 €
-----	--	----------

Section Investissement

021	Virement à la section de Fonctionnement	14 835 €
2151 op 364	Travaux voirie Parc Lallier	+ 274 €
21316 op 374	Achat columbarium	+ 6 696 €
215738 op 375	Achat débroussailleuse	+ 1 085 €
21312 op 371	Travaux électricité école maternelle	+ 4 176 €
2051	Logiciels Facturation Berger Levrault	+ 2 604 €

↳ **Le conseil municipal approuve la décision modificative n°1.**

❖ Achat panneaux

Un devis a été établi par la société SIGNANET pour l'achat de 2 panneaux de signalisation d'entrée de hameau de PIGNOL et s'élève à 346,80 € TTC.

↳ **Le conseil municipal accepte le devis proposé.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Maire,
Philippe NOLOT

Le secrétaire de séance,
Marie-Claude MEGY